

# CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

## Notre compte rendu

---

### 1. Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé

### 2. PRESENTATION PROJET PARC MONTI

Le bureau d'Etudes DEJANTE a présenté la dernière version d'aménagement :

- les trois terrasses actuelles sont maintenues en parking mais suppression de l'espace camping-cars
- des dégradés de gradins herbeux en bordure des parkings avec vue sur le city parc et les terrains de sport
- un bassin de faible profondeur est prévu en contrebas
- parcours balade et verger conservatoire avec des essences anciennes (pommiers par exemple)

Au cours du débat, il a été demandé de prévoir des places PMR en haut des parkings

Le montant total du projet est estimé à 574 300 €. Une partie sera couverte par des subventions. Une DETR a été obtenue pour le city-parc

#### Notre commentaire :

L'aménagement du parc Monti faisait partie de nos projets. Le coût estimé est important et suivant le niveau des subventions cela nécessitera un étalement des réalisations.

La suppression de l'espace de stationnement des camping cars à Monti a fait l'objet d'une question de notre part sur l'espace prévu en remplacement. « *Des études sur un nouveau terrain sont en cours, pas d'impact cette année* ». Affaire à suivre.

#### Le conseil municipal valide cette première étape

### 3. PRESENTATION DOSSIER BOURG-CENTRE

par David ESTEBAN de CAUVALDOR

Suite à l'engagement de la Commune de Martel dans le dispositif régional de développement et de valorisation des « Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée », et après l'acte de pré-candidature selon les modalités du dispositif, la Région sollicite les communes « Bourgs-Centres » ayant leurs Projets de Développement et de Valorisation (ou communément de revitalisation) élaborés à enclencher l'étape de rédaction des contrats cadre.

Ce contrat cadre « Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » doit organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Commune de Martel, Cauvaldor, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Figeac Quercy Vallée de la Dordogne, le Département du Lot et les autres partenaires pouvant se porter co-signataires.

Cela, afin d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Martel, vis-à-vis de son bassin de vie.

**Adopté par le conseil municipal**

### **Notre commentaire :**

La démarche initiée au niveau régional est intéressante. L'aide apportée à la commune par le dispositif peut effectivement permettre de mener à bien un plan de développement et d'investissements au niveau de la commune. Toutefois, la prudence doit rester de mise et bien peser le retour sur investissement de chaque action car au final, les avances de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie sont dues par la commune.

#### **4. CONVENTION ADHESION DISPOSITIF PVD (PETITES VILLES DE DEMAIN)**

Sept communes ont été labellisées sur le territoire de Cauvaldor : Biars-sur-Cère, Bretenoux, Gramat, Martel, Saint-Céré, Souillac et Vayrac.

L'étape suivante est l'adhésion au dispositif par la signature d'une convention qui aura pour objectif de formaliser l'adhésion des collectivités bénéficiaires au programme national « Petites villes de demain ». C'est l'objet de ce point.

Cette adhésion permettra également, aux collectivités bénéficiaires, d'avoir accès aux mesures d'accompagnement et de soutien financier proposées par l'Etat (et ses agences), le Conseil régional d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (au titre des contrats cadre « Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » validés) et les autres partenaires du programme.

Dans ce cadre, Cauvaldor finance un chef de projet à temps plein sur 6 ans pour Vayrac et Martel. Avec pour mission de porter les projets des deux villes et les projets intercommunaux. Un comité de projet est aussi créé, 2 personnes représentent Martel : le Maire et Mme Bourgeade ou Mr Obreyrie (décision non prise en séance...)

### **Le projet de convention est adopté par le conseil municipal**

### **Notre commentaire :**

Comme pour le dossier «bourg centre » ce dispositif est intéressant et complémentaire au premier. Mais il ne s'agit pas non plus de solutions miracle. Toutes les villes veulent se développer, attirer des entreprises et offrir les meilleurs services à leurs administrés. La situation économique du pays et de la Région sont des éléments clé. Dossier à suivre avec beaucoup d'attention à défaut de pouvoir y participer.

#### **5. PRESENTATION POLITIQUE DE SANTE CAUVALDOR : ReMed et Prépapass par Mr Thierry CHARTROUX de CAUVALDOR**

Deux sujets : ReMed (recherche de médecins) et Prépapass (préparation des élèves de 1<sup>ère</sup> et T à la première année des études de santé)

- Le territoire de Cauvaldor comme beaucoup de territoires ruraux peine à recruter des médecins. Cauvaldor a donc décidé d'engager une politique de recherche en développant l'attractivité médicale par le projet ReMed

- 1600 médecins ciblés dans les grandes villes et démarchés par courrier (carton d'invitation et lien pour visionner un clip vidéo)  
- un « commercial » de Cauvaldor suit le dossier

- Le module prépaPass

Il s'agit d'un module de 3 heures ( 1<sup>ère</sup> et T) en spécialité et développé au Lycée Jean Lurçat de St Céré

Il permettra de préparer les élèves qui le souhaitent à aborder la première année de médecine dans les meilleures conditions possible de réussite et ainsi augmenter les chances des jeunes du territoire.

Le module sera opérationnel à la rentrée de septembre 2021

### **Notre commentaire :**

La recherche de médecins et l'anticipation des départs en retraite sont effectivement une priorité. Cependant, comme ce fut noté au cours du débat, nos territoires souffrent aussi d'un manque criant de spécialistes qui accentuent les inégalités entre la ville et monde rural. Les ophtalmologistes de Brive ne prennent plus personne et il faut plus d'un an pour un RDV, idem pour les orthophonistes et bien d'autres spécialités sont concernées. La démarche est donc intéressante, d'autres communes l'ont engagée avec succès pour attirer des généralistes. Mais la crise du Covid a mis en évidence les carences de tout notre système de santé, des recrutements, des formations, des budgets alloués aux hôpitaux, des fermetures de lits et les profondes inégalités territoriales ... et il faudra bien plus que des cartons d'invitation pour le redresser.

Le module de préparation aux professions de santé développé au Lycée de St Céré est une initiative pertinente et intéressante. Ce même principe de formation existe sur Toulouse et concerne les disciplines scientifiques et affiche de bons niveaux de réussite. C'est effectivement un plus pour nos lycéens.

## **6. PERMIS DE VEGETALISER**

A l'image de ce qui a déjà été fait dans de nombreuses villes, la commune de Martel souhaite encourager l'implication des habitants dans la végétalisation des rues et des espaces publics et participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie.

De nombreuses initiatives avaient déjà eu lieu et des plantations anciennes existent. Il est convenu au cours du débat que ces plantations anciennes feront l'objet d'une déclaration afin de les répertorier.

**Le permis de végétaliser est adopté par le conseil municipal**

## **7. BIBLIOTHECAIRE ITINERANTE**

A niveau intercommunal est mise en place une équipe de deux bibliothécaires pour venir en appui des bénévoles sur les bibliothèques des communes. Elles participeront notamment au développement d'actions culturelles communes (contes et lectures à destination des écoles, structures petite enfance et tout public sur les points lecture...)

Dix communes se sont positionnées pour accueillir ces professionnels et accompagner l'équipe en place dans le point lecture : Alvignac - Bétaille - Cavagnac - Cressensac-Sarrazac - Lamothe-Fénélon - Le Vignon en Quercy - Martel - Saint-Michel de Bannières - Sousceyrac en Quercy - Vayrac).

**La participation à ce dispositif est adoptée**

## **8. CONVENTION CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE)**

Il s'agit là d'une disposition technique qui, à titre expérimental, permet de remplacer, durant la période d'expérimentation, le compte administratif et le compte de gestion par un compte financier unique.

## **Adopté par le conseil municipal**

### **9. RECRUTEMENT VACATAIRES**

Le recrutement de 2 vacataires, un pour juillet un pour août (renfort pour l'été) a été adopté

### **10. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **Questions à notre initiative :**

##### **- Route de Creysse :**

Suite à la remontée d'informations de riverains, nous demandons que des panneaux de réduction de la vitesse et de « Danger - traversée de gibiers sauvages » soient apposés sur la route de Creysse, à la sortie de Martel et jusqu'au domaine de La Vaysse.

En effet, la vitesse des véhicules est très souvent excessive avec des virages sans visibilité, cette partie de route est aussi un passage régulier de sangliers et de chiens et enfin, à partir de Payrazet, un GR chemine sur la route.

Le Maire fera la demande auprès du Département

##### **- Trafic de poids-lourds de plus de 7,5t dans Martel**

Depuis notre rencontre avec le Préfet en août 2020, rien n'a bougé et le trafic de transit des poids lourds continue. Pire, des poids-lourds chargés de matières dangereuses traversent Martel en toute illégalité sans que cela n'émeuve les autorités.

Disons le tout net : nous sommes scandalisés d'une telle inaction !

Pour le T3 la justice est passée et il convient maintenant de travailler sur d'autres bases.

#### Nos propositions :

1 - Rétablir immédiatement l'arrêté départemental N° 1893 du 12 août 2009 interdisant le trafic de transit des poids-lourds de plus de 7,5t dans Martel et scandaleusement abrogé en 2018. Comme le stipulait le texte de 2009, ce trafic doit passer par l'autoroute et des voies transverses spécialement aménagées à cet effet. C'est une mesure de sécurité publique.

2 – Avec les projets de contournement de Brive par Malemort, un trafic local desservant le nord du département peut passer par la Corrèze avec quelques aménagements adaptés. Des discussions doivent être engagées rapidement avec le département voisin pour construire une alternative commune. A noter que la décision du tribunal sur le T3 précisait que ce scénario n'avait pas été étudié.

3 – Relance avec la Région et le Département des études sur le ferroutage. A l'heure où tout le monde parle de plan climat, de réduction des gaz à effet de serre, il est totalement incompréhensible que le Département du Lot persiste encore dans des projets favorisant l'augmentation du trafic des poids-lourds.

##### **- Les panneaux publicitaires sis à la Fontanelle :**

Nous nous faisons les porte-parole de Martelais sur les banderoles publicitaires situées à la Fontanelle. Ce sont les sponsors des boulistes, ils doivent être mis en évidence, mais peut-être faudrait-il trouver avec eux une solution plus esthétique.

##### **- La circulation des piétons sur les trottoirs**

Les trottoirs situés autour du rond-point place Gambetta ne permettent pas la libre circulation des piétons, des pots de fleurs et des panneaux publicitaires occupent l'espace public les obligeant à passer sur la route. Nul ne peut à des fins personnelles s'approprier l'espace public. Dans ce cas de figure, ce la pose un problème de sécurité sur un trajet largement usité pour se rendre notamment au cabinet d'infirmier(es). Nous avons demandé à ce qu'un rappel à loi soit fait.

### - Internat du collège

Nous avons appris par un parent d'élève que le conseil d'administration du collège avait voté la fermeture de l'internat. Nous sommes étonnés d'une telle décision car avec 174 élèves, les effectifs du collège sont dans une fourchette très basse. Alors que le Département souhaite engager sa rénovation, il conviendrait de redynamiser l'internat et rechercher des filières novatrices aptes à attirer de nouveaux élèves. Nous avons demandé que les élus puissent être mis en copie des comptes rendus du CA du collège.

Mme Verger demande si le coeur de Martel sera piétonnier.

Pas à l'ordre du jour en dehors de ce qui existe

Mme Coumes informe que la pergola de la médiathèque est installée

Mr Verdier demande que dans le cadre du plan climat air énergie de Cauvaldor, la mairie de Martel accompagne cette initiative. Il rappelle que des actions ont été engagées sous l'ancienne mandature mais que la consommation énergétique de la ville est de près de 100K€. Il demande un plan de réduction de l'éclairage public de milieu de nuit par exemple ou/et le remplacement des candélabres par des systèmes basse consommation.

\*\*\*